



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 17/01/2024

N/Réf. : SGL40016_719_PU
Gest. : KD
NOVA : 13/PFD/1918969
Corr: Fanny MOSCHOS
Nancy DENAYER
Lindsay LEJEUNE

SAINT-GILLES. Square Jacques Franck / Rue Vlogaert / Rue Fontainas / Rue César Depaepe
(= partiellement en zone de protection de la maison Art nouveau située chaussée de Forest, 20A et celle de l'église Saint-Gilles / à proximité de la Cité Fontainas)
PERMIS D'URBANISME : adapter le square Jacques Franck et ses alentours, du croisement des rues Vlogaert et Feron jusqu'à l'entrée métro Porte de Hal et le lien avec la chaussée de Forest, dans le cadre du contrat de quartier « Midi ».

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 04/01/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 10/01/2024, concernant la demande sous rubrique.



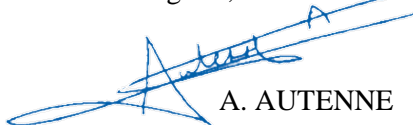
Extrait Brugis et plans de l'existant et de réalisation des plantations (extraits du dossier)

Le périmètre du projet est partiellement compris dans la zone de protection de la maison Art nouveau située chaussée de Forest, 20A et dans celle de l'église Saint-Gilles. Certaines interventions sont également prévues à proximité de la Cité Fontainas classée comme monument et site.

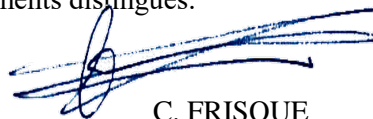
Le projet vise des adaptations ponctuelles sur le square J. Franck (déminalisation partielle et ajout de mobilier urbain), le réaménagement de la rue César Depaepe (végétalisation et ajout de trottoirs), des adaptations ponctuelles de la place des Héros et des rues Fontainas et Vlogaert, et le réaménagement des espaces de pleine terre rue Fontainas (ajout de mobilier urbain et jeux pour enfants).

Ces interventions n'auront pas d'impact sur les vues vers et depuis les biens protégés et contribueront à améliorer la situation actuelle du quartier (déminalisation, verdurisation). La Commission demande de veiller à ce que l'effort de déminéralisation projetée du site en faveur d'une végétalisation accrue et d'une diversification des espèces conserve toutefois un maximum de la végétation existante.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels

1/1